

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 19 NOVEMBRE 2002**

**AVIS DES COMMISSIONS**  
**DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**  
**SUR LE PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°3**  
**DU CONSEIL REGIONAL POUR L'EXERCICE 2002**

*Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés*

**« AFFAIRES GENERALES, FINANCIERES ET EUROPEENNES »**

La Commission prend acte du projet de Décision Modificative n°3 pour l'exercice 2002 qui s'élève à -11,9 M€

Elle note une ouverture de capacité d'engagement nette de 16,9 M€ dont 14,7 M€ en autorisation de programme.

En fonction de l'état d'avancement des projets, des réajustements de crédits sont réalisés à hauteur de -11,9 M€ dont -15,8 M€ en investissement et 3,8 M€ en fonctionnement.

S'agissant des recettes, un réajustement des prévisions budgétaires pour les transferts du FEDER est réalisé à hauteur de -12,4 M€

**« AFFAIRES ECONOMIQUES »**

La Commission prend acte d'un redéploiement interne pour ce secteur et note qu'aucune inscription nouvelle n'est proposée dans ce projet de Décision Modificative.

**« EDUCATION, FORMATION, EMPLOI ET INSERTION »**

La Commission prend acte du projet de Décision Modificative n°3 pour l'année 2002. Elle relève avec satisfaction l'inscription de crédits supplémentaires pour la réalisation d'une tranche supplémentaire de 201 logements en faveur des étudiants, livrables à la rentrée 2003.

**« AFFAIRES SANITAIRES, SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES »**

La Commission prend acte du projet de Décision Modificative n°3 pour l'exercice 2002 du Conseil Régional. Elle prend, en particulier, note des importants réajustements effectués en faveur de nouveaux équipements culturels et sportifs en direction des communes.

**« AFFAIRES AGRICOLES »****« AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS »****« COOPERATION REGIONALE »**

Les Commissions prennent acte du projet de Décision Modificative n°3 du Conseil Régional pour l'exercice 2002.